

Compte-rendu du Comité Technique Local du 19/04/2022

Point à l'ordre du jour :

Utilisation du fond pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Rappel : Il s'agit de la déclinaison locale de la négociation qui s'est déroulée au niveau national en fin d'année 2021 et qui a abouti au versement d'un montant forfaitaire selon les catégories sur les payes de décembre.

Dans cette configuration, l'accord est adopté si la majorité des représentants en CTL l'approuve.

Les 3 organisations syndicales représentatives ont lu une liminaire. (la nôtre est jointe à ce compte-rendu).

La CGT FP84 avait demandé que soit traitée, lors de ce CTL, l'organisation de la campagne IR et avait demandé la présence d'un expert. La direction a refusé en indiquant que cette question pourrait être traitée en questions diverses. Le directeur a rappelé que pour lui, l'expert ne pouvait intervenir que sur un seul sujet et amener son expertise. Nous lui avons rappelé que cette règle n'avait jamais été appliquée dans le département. Nous dénonçons cette conception rigide du dialogue social.

Concernant le fond pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents :

Suite à la consultation organisée par la direction et aux groupes de travail qui ont suivis, plusieurs projets, relevant du CHSCT, de l'action sociale ou de la dotation globale de fonctionnement ont été écartés.

Parmi les propositions des agents les organisations syndicales ont retenu les propositions suivantes :

-Cité administrative : installation de deux bancs dans la cour de la cité administrative ; installation d'une borne de gonflage pour les vélos

Pôle recouvrement : Achat de plantes

Trésorerie Hospitalière d'Avignon : achat de mobilier pour la salle de convivialité ; installation d'un râtelier pour les vélos

SIP d'Apt : achat de plantes

PCE Carpentras : achat de mobilier pour aménagement d'un espace détente

Sites d'Orange, Avignon, Carpentras et Cavaillon : séances de massages.

Les actions budgétées et votées sont d'un montant de 8 869€ sur une enveloppe de 73 320€.

Un retour sera fait pour les propositions non retenues aux agents qui les ont faites.

Pour le reliquat, soit 64 451€, la CGT a proposé l'octroi de chèques vacances pour l'ensemble des agents. Cette proposition a été votée à l'unanimité des OS mais la direction générale doit confirmer que cette disposition entre bien dans le cadre du protocole d'accord.

Dans la négative, le reliquat sera ventilé par services pour organiser des moments de convivialité et de « cohésion d'équipe » (activités sportives, culturelles,... effectuées entre collègues d'un même service).

Pour ceux qui ne souhaiteraient pas y participer, il sera proposé l'achat de plantes ou d'éléments de décoration.

QUESTIONS DIVERSES :

PETITION CAMPAGNE IR:

La CGT a remis en séance une pétition des agents des SIP du département pour dénoncer les conditions d'organisation de la campagne d'impôt sur le revenu et la mise en place de permanences dans les Espaces France Service.

La direction a précisé que les permanences se feraient sur des journées entières et qu'elles donneraient lieu dans tous les cas, en plus des frais de déplacement, au remboursement des frais de repas.

La CGT a réitéré sa demande de note départementale de cadrage sur la campagne IR.

TELETRAVAIL :

La CGT a rappelé que le télétravail doit se faire sur la base du volontariat et ne doit pas être la variable d'ajustement pour traiter les pics d'activités et les travaux immobiliers.

La CGT a dénoncé, lors des pics de charge, la suspension du télétravail conventionnel.

PONTS FLECHES :

Des permanences téléphoniques seront organisées le 27 mai, sur la base du volontariat, la CGT dénonce cette dérive et sera vigilante à cet égard.

EFFECTIFS :

Les OS ont interpellé la direction sur la situation critique des effectifs dans le département, en effet, beaucoup de services sont exsangues.

BONS DE SECOURS :

La direction a annoncé que, suite à la fermeture de la plupart des guichets des trésoreries et à l'application de sa stratégie « zero cash », les bons de secours seraient uniquement encaissés auprès de Carpentras et Avignon. Une fois de plus, ce sont donc les usagers les plus fragiles qui sont victimes de la désertification des services publics fiscaux et comptables.

COMPLEMENT INDEMNITAIRE DES PERSONNELS DES TRÉSORERIES HOSPITALIÈRES :

La direction attend une réponse circonstanciée de la DG.

Les élus : Nathalie D'AVISTER-PORTE, Henri SANTUCCI, Frédéric SOTTET